

Communiqué de presse Fédération SUD Santé Sociaux

Jeudi 5 décembre 2013-12-04

La Fédération SUD Santé Sociaux appelle l'ensemble des professionnel-les du secteur médico social et social à soutenir les étudiants en travail social en lutte pour l'application de la loi « Fioraso » sur la gratification des stages et à participer massivement à la manifestation organisée par les étudiant-es en travail social le Samedi 14 décembre à Paris.

Les pouvoirs publics comme les Directions des établissements privés et publics du secteur médico social et social doivent prendre leurs responsabilités. Les étudiant-es ne peuvent être otages d'une situation dont ils ne sont en rien responsables et faire l'objet sous couvert de problèmes budgétaires, d'un bras de fer entre les financeurs et les établissements susceptibles de les accueillir en stage.

Les futur-es professionnel-les en formation qui ont le statut «étudiant», en plus de subir une discrimination dans l'accès aux différents terrains de stages qui met en péril le bon déroulement de leurs formations, vivent des difficultés inhérentes à la précarité de leur statut actuel, sans aucun revenu.

Le lot de beaucoup d'étudiant-es souvent endettés, est de vivre leurs années d'études avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté, avec de graves difficultés d'accès au logement, à la santé...

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux cette situation est inacceptable et indigne !

Pour SUD Santé Sociaux les gratifications mêmes insuffisantes doivent s'imposer par simple respect de la loi et ne pas faire l'objet de discrimination à l'accès aux terrains de stages. Les financeurs (Etat, Conseils Généraux, Sécurité Sociale) doivent intégrer dans les budgets les sommes nécessaires à la gratification des stages, afin d'assurer simplement une de leurs missions de services publics...

A SUD Santé Sociaux :

- Nous revendiquons pour tout(e) jeune en formation dans notre secteur, un statut de travailleur-se social-e en formation avec un salaire égal au SMIC revendiqué.***
- Nous défendons la formation professionnelle en alternance car les terrains de stages sont aussi des lieux indispensables de la formation.***
- Une homologation à BAC+3 des diplômes de niveau III.***
- La reconnaissance des métiers et de l'utilité publique de l'action sociale.***

Paris le 5 décembre 2013